

Les évaluations CE1, CM2 : non fiables et instrumentalisées ?

par Jean-Claude - Lundi, avril 30, 2012

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/blog/lesdechiffreurs/?p=183>

La circulaire de rentrée, rédigée par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), s'appuie sur les évaluations CE1, CM2, organisées par cette même DGESCO, pour justifier la politique actuellement conduite : « *L'école du socle commun ... suppose des bases solides, acquises à l'école primaire, notamment en français et en mathématiques. Les dernières évaluations de CE1 et CM2 sont très éclairantes à cet égard. L'amélioration du niveau de français des élèves de CE1 est tout particulièrement un encouragement à approfondir le sillon des savoirs fondamentaux et de l'accompagnement personnalisé.* »^[1]

Or ces évaluations, qui, dans l'état actuel des choses, devraient avoir lieu cette année la dernière semaine de mai (!) sont quasi unanimement critiquées et rejetées.

En particulier, l'avis du Haut Conseil de l'Éducation (HCE), - instance indépendante du Ministère et pluraliste - sur ces évaluations en CE1 et CM2 mises en place par la DGESCO, est particulièrement critique. ^[2]

LA FIABILITÉ DE CES EVALUATIONS MISE EN CAUSE.

Que dit le HCE des indicateurs tirés de ces évaluations : « ***ils ne sont pas fiables pour des raisons de méthode [notamment parce que] la confusion entre deux types d'évaluation les prive de la rigueur nécessaire.*** »

Le protocole actuel des évaluations de CE1 [et de CM2] prévoit que tous les enseignants font passer les évaluations à leurs propres élèves et les corrigent. Les résultats sont ensuite agrégés au niveau national pour en tirer des indicateurs globaux.

Or il n'est pas de bonne méthode de confondre deux types d'évaluation : d'une part les évaluations dans la classe dont l'enseignant a régulièrement besoin pour adapter son enseignement en fonction des acquis de ses élèves, d'autre part une évaluation nationale destinée au pilotage du système éducatif. Cette confusion est manifeste en ce qui concerne les évaluations de CE1 [et de CM2], ainsi que l'attestent les finalités multiples avancées par le ministère de l'Éducation nationale : « Ces évaluations situent les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin. Elles ont aussi pour but d'« informer les parents et [de] leur permettre de suivre les progrès de leur enfant ». Enfin, il s'agit de « disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif ». ***Cette confusion tend à déformer la perception que les différents acteurs ont de l'évaluation.*** »

En outre, compte tenu de la diversité des pratiques observées (certains enseignants laissant par exemple à leurs élèves plus de temps que prévu pour faire les exercices) ou de la reprise à l'identique d'un certain nombre de questions d'une année sur l'autre (ce qui peut inciter les enseignants à « préparer » leurs élèves à y répondre), les évaluations de CE1 [et de CM2] ne peuvent servir de support à l'élaboration rigoureuse d'un indicateur de pilotage du système éducatif relatif aux acquis. »[\[3\]](#)

Le Haut Conseil de l'Éducation ne mâche donc pas ses mots, et dit ainsi clairement que ces évaluations produisent des indicateurs qui ne permettent pas l'évaluation « *transparente et objective* » de la politique éducative qu'il juge, à juste titre, nécessaire. Sur le plan politique, on peut dire que ces évaluations permettent au Ministre et à la DGESCO de donner une image flatteuse des résultats de la politique qu'ils conduisent, image sans doute « trompeuse » pour reprendre un terme utilisé par le HCE.

Le Haut Conseil souligne à juste titre que les enseignants sont incités « à préparer leurs élèves à répondre » aux évaluations. Ils le sont d'autant plus qu'on les menace d'utiliser les résultats de ces évaluations pour les juger, voire pour les rémunérer, ou pour mettre en concurrence les écoles. Ils peuvent même y être directement encouragés par leur hiérarchie, parfois par écrit :

Extrait de la note de service de janvier 2012 d'un inspecteur aux écoles de sa circonscription :

« Je vous propose de vous appuyer sur les savoir-faire que vous avez développés depuis l'avènement des évaluations CM2 en proposant à vos élèves des prétests.

En effet, placées en janvier, les évaluations CM2 permettaient de mettre en place des aides ciblées, aide personnalisée, stage de remise à niveau, différenciation pédagogique ou reprise de notions carencées pour tout le groupe classe.

Comme je l'ai évoqué à plusieurs reprises durant les réunions de directeurs ou les animations pédagogiques, certains élèves peuvent être gênés par des épreuves en temps limité, stressés par le protocole voire perturbés par des consignes différentes de celles habituellement usitées dans la classe.

Cette passation aura de plus l'avantage de préparer les élèves à ce type d'épreuves »[\[4\]](#)

ÉVALUER OU ENSEIGNER ?

Mais il faut aller plus loin dans la critique, ces évaluations sont non seulement peu fiables, mais elles sont dangereuses, au moins pour trois raisons :

Tout d'abord, la préparation des évaluations a non seulement un aspect frauduleux surtout si elle est encouragée par la hiérarchie[5] – mais elle conduit à ce que les anglo-saxons appellent le *teaching to the test*, c'est-à-dire un appauvrissement de l'enseignement, tout entier tourné vers l'entraînement aux exercices d'évaluation, si bien qu'on finirait par ne plus enseigner que ce qui va être évalué, au détriment de l'ensemble des connaissances et compétences que doit transmettre l'école. Au moment où en Angleterre et aux Etats-Unis, ces conséquences néfastes de l'abus d'évaluation sont de plus en plus dénoncées, nos ministres ne trouvent rien de mieux à faire que d'étendre ces pratiques à la classe de cinquième (avec sans doute une visée d'orientation précoce) et à l'école maternelle, où on repérerait et on classerait « des élèves à risques » et même « des élèves à haut risque ».

AIDER LES ENSEIGNANTS OU JUSTIFIER LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE ?

Ensuite, ces évaluations ont aussi privé les enseignants des « outils professionnels » qu'étaient les évaluations diagnostiques CE2/6^{ème}, qui leur étaient proposées depuis 1989, et qui visaient à les aider à repérer, dès le début d'un cycle, les difficultés et les erreurs de leurs élèves, mais aussi leurs points forts, afin de leur proposer les progressions les mieux adaptées pour atteindre les objectifs de fin de cycle. On était alors dans une logique complètement différente de celle qui vise à constater des acquis ou des faiblesses en fin de cycle, alors qu'il est trop tard pour agir !

Enfin, ces évaluations, largement critiquées à juste titre, tant par les experts que par les enseignants et leurs organisations syndicales représentatives, peuvent avoir pour conséquence de « dévaloriser » toutes les évaluations aux yeux des enseignants, des parents, des élèves eux-mêmes, et plus largement des citoyens qui s'interrogent sur les résultats de notre école.

Nous reviendrons sur cette question importante : alors que des évaluations sérieuses sont indispensables pour piloter le système éducatif, d'une part, et pour organiser les apprentissages des élèves, d'autre part, l'abus d'évaluations discutables et leur mésusage peuvent être particulièrement nuisibles.

Comme le souligne le HCE en conclusion de son rapport : « *Il est essentiel ... que, dans notre démocratie, les données concernant les résultats de notre système éducatif soient objectives et transparentes, donc incontestables* ». Cela suppose, comme le souligne le collectif des Déchiffreurs dans son appel, de redonner à la DEPP toute sa compétence en matière d'évaluations indépendantes et méthodologiquement fiables.

[1] **Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012**, circulaire n° 2012-056 du 27-3-201, MEN – DGESCO ; http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59726.

[2] **Le Haut Conseil de l'Éducation** a été créé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, (Loi Fillon), article 14. Le Haut Conseil de l'éducation est un organe consultatif indépendant. Il est composé de neuf membres désignés pour six ans. Trois de ses membres sont désignés par le Président de la République, deux par le président de l'Assemblée nationale, deux par le président du Sénat et deux par le président du Conseil économique et social, en dehors des membres de ces assemblées. Le président du haut conseil est désigné par le Président de la République parmi ses membres.

Le rapport « *Les indicateurs relatifs aux acquis des élèves – Bilan des résultats de l'École – 2011* » que nous citons

http://www.hce.education.fr/index.php?p=6&art_id=12&args=Y29tcF9pZD0xNCZhY3Rpb249dmlld0RldGFpbCZpZD0xMyZpc0xhc3Q9MXw%3D.

[3] Page 5 du rapport cité

[4] citée par le café pédagogique le 12 janvier 2012.

[5] Belle manière de défendre les « valeurs » que l'école doit transmettre!